



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2011
Français
Original : anglais

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2001 (2011)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2001 (2011), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le premier établi en application de cette résolution.

2. Il fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis mon troisième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) du Conseil de sécurité (S/2011/435), en date du 7 juillet 2011. Il rend compte de l'évolution politique du pays et des principaux événements régionaux et internationaux, ainsi que des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité qui concernent l'Iraq.

II. Synthèse des principaux événements politiques concernant l'Iraq

A. Évolution politique

3. Depuis juillet 2011, les blocs politiques ont poursuivi leurs négociations, sans parvenir toutefois à un accord, sur un certain nombre de questions politiques demeurées en suspens, notamment la nomination des responsables à la tête des trois ministères liés à la sécurité, à savoir les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la sécurité nationale (bien que Sadoun al-Dulaimi ait été nommé Ministre de la défense par intérim le 16 août). Les discussions se sont également poursuivies concernant la mise en place proposée du Conseil national pour les politiques stratégiques, qui a été envisagée dans le cadre de l'Accord d'Arbil négocié en novembre 2010 qui a conduit à la formation de l'actuel Gouvernement. Des représentants du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan ont entamé des négociations sur des questions demeurées en suspens entre les deux Gouvernements, notamment le projet de loi sur le pétrole et le gaz et la mise en œuvre des mesures dont il a été convenu lors de la formation du Gouvernement.



4. Le 30 juillet, le Conseil des représentants a approuvé la proposition du Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, de réduire la taille du Gouvernement en supprimant 12 postes de secrétaires d'État. Le Premier Ministre avait fait cette proposition en réponse à des demandes exprimées auparavant lors de manifestations publiques exigeant des réformes et des améliorations dans la fourniture des services. Dans la prochaine phase, le Premier Ministre doit proposer la fusion de ministères remplissant des fonctions similaires. En attendant, pendant la période considérée, des manifestations moins importantes ont eu lieu dans diverses villes, réclamant surtout la création d'emplois, une fourniture de services améliorée et la fin de la corruption perçue.

5. Le 2 août, le Président Jalal Talabani a présidé une réunion des dirigeants des blocs politiques visant à examiner les questions relatives à l'application de l'Accord d'Arbil. Dans le cadre de cet accord, les dirigeants avaient demandé à la présidence de présenter au Conseil des représentants un projet de loi concernant la mise en place du Conseil national pour les politiques stratégiques. Le projet de loi a été présenté en première lecture au Conseil des représentants le 11 août, mais n'a toujours pas été adopté en l'absence d'un consensus entre les blocs politiques sur la composition et le mandat dudit Conseil national.

6. Le 7 août, le Ministre de l'électricité, Raad al-Shalal, a présenté sa démission à la suite d'allégations d'irrégularités qui se seraient produites dans son ministère et qui impliqueraient des entreprises étrangères. Le 10 octobre, le Conseil des représentants a approuvé la nomination par le Premier Ministre d'Abdul Karim Aftan al-Jumaili comme nouveau Ministre de l'électricité.

7. Les forces des États-Unis en Iraq ont poursuivi leur retrait planifié dans l'intention de l'achever, conformément à l'Accord sur le statut des forces, d'ici au 31 décembre 2011. Lors de la réunion du 2 août présidée par le Président Talabani, les dirigeants des blocs politiques ont convenu de demander au Gouvernement d'entamer des négociations avec les États-Unis d'Amérique concernant la présence éventuelle d'instructeurs militaires américains au-delà de la fin de l'année. Des négociations se sont ensuivies, sans toutefois aboutir, entre les Gouvernements américain et iraquien sur le nombre, le mandat et l'immunité de ces instructeurs. Le 21 octobre, le Président Barack Obama a annoncé que toutes les forces américaines stationnées en Iraq en vertu de l'Accord sur le statut des forces quitteraient le pays d'ici à la fin de l'année comme prévu.

8. Le 15 août, à la suite du retrait des forces des États-Unis en Iraq du gouvernorat de Diyala, une brigade supplémentaire de Peshmergas kurdes a été déployée dans le secteur. L'arrivée de ces forces, qui sont en temps normal supervisées conjointement par les forces de sécurité irakiennes, les soldats kurdes et les forces des États-Unis en Iraq, a provoqué quelques tensions. Quelques jours après, un groupe de travail de haut niveau du Mécanisme de sécurité combiné, composé de représentants du Gouvernement iraquien, du Gouvernement régional du Kurdistan et des forces des États-Unis en Iraq, a examiné la question et s'est efforcé de stabiliser la situation. Les arrangements concernant le Mécanisme de sécurité combiné dans les zones contestées du territoire national de l'Iraq, après l'achèvement du retrait des forces des États-Unis en Iraq, restent à définir.

9. Le 11 octobre, le Premier Ministre Al-Maliki a demandé aux autorités locales du district de Khanaqin de cesser d'arborer le drapeau du Gouvernement régional du Kurdistan sur leurs bâtiments administratifs. L'administrateur de district local a

refusé de retirer le drapeau, faisant observer qu'il est en place depuis la chute de l'ancien régime en 2003. Le Gouvernement régional du Kurdistan a soutenu la position de l'administrateur de district et des manifestations ont été organisées pour protester contre la requête du Premier Ministre. De nombreux résidents de Khanaqin ont hissé le drapeau du Gouvernement régional du Kurdistan sur les toits de leurs maisons. Le problème n'est toujours pas résolu.

10. Du 4 au 7 octobre, une délégation représentant le Gouvernement régional du Kurdistan s'est rendue à Bagdad pour examiner les questions en suspens avec le Gouvernement iraquien, notamment le projet de loi sur le pétrole et le gaz que le Gouvernement a présenté, le 28 août, au Conseil des représentants. Des divergences subsistent concernant certaines dispositions du projet de loi relatives à la structure du Conseil fédéral du pétrole et du gaz proposé et à ses pouvoirs sur le secteur pétrolier et gazier. À la suite de la visite de la délégation, les responsables du Gouvernement régional du Kurdistan ont déclaré qu'un nouveau projet agréé par les deux parties serait présenté au Conseil des représentants d'ici à décembre 2011. Ont été également évoquées la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution, le budget des forces des Peshmergas kurdes et l'application de l'Accord d'Arbil. Les discussions ont abouti à un accord sur la formation de comités mixtes pour examiner les questions en suspens opposant les deux parties.

11. Dans la région du Kurdistan, les partis au pouvoir et les partis d'opposition ont suspendu, depuis le 11 juillet dernier, les négociations sur les réformes, principalement parce que les partis d'opposition (Goran, Union kurde islamique et Groupe kurde islamique) exigeaient que soit créé un environnement propice au dialogue avant d'entamer les négociations proprement dites. Comme ce fut le cas au cours de la période couverte par le précédent rapport, des manifestations publiques ont été organisées dans la région kurde pour réclamer des réformes de gouvernance. Le 27 août, afin de répondre à ces préoccupations et de relancer le dialogue, le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani, a promulgué quatre décrets débloquent des fonds pour les partis politiques qui ont l'intention de participer aux prochaines élections provinciales et autorisant la création d'un comité ministériel chargé d'enquêter sur les poursuites engagées à l'encontre des personnes ayant commis des actes de violence lors des dernières manifestations.

12. Le 27 octobre, le Conseil provincial de Salahaddin a voté en faveur de la mise en œuvre d'une procédure visant à proclamer cette province région autonome. Cette initiative, qui faisait suite aux arrestations de membres supposés de l'ancien parti Ba'ath dans la province et ailleurs dans le pays, a créé la polémique. Les dirigeants de certains blocs politiques l'ont publiquement dénoncée, tandis que d'autres la soutenaient, déclarant que cette demande était en accord avec les dispositions de la Constitution concernant la formation de régions. Conformément à la Constitution iraquienne, une province peut demander à organiser un référendum en vue de former une nouvelle région ou rejoindre une région existante. De telles demandes doivent être approuvées par le Conseil des ministres, préalablement à l'organisation d'un scrutin. La décision prise par le Conseil provincial de Salahaddin a suscité de nouveaux appels en faveur de la formation de régions dans d'autres provinces, notamment Nineva, Al-Anbar et Diyala.

13. À Kirkouk, les partis ont continué à collaborer après la conclusion, en mars 2011, d'un accord sur le partage du pouvoir concernant la répartition des postes exécutifs les plus élevés de la province, à savoir le Président du Conseil provincial,

le Gouverneur et le Vice-Gouverneur, entre les communautés turkmène, kurde et arabe. Cependant, les tensions politiques entre les trois principales communautés de la province subsistent. Le 9 août, le Gouverneur de Kirkouk a annoncé la création d'un centre antiterroriste à Kirkouk et a nommé un candidat turkmène au poste de directeur général de ce centre.

14. Le 15 septembre, le Front turkmène iraquien a annoncé la constitution d'une force de 150 membres chargée de protéger la communauté turkmène, à la suite des meurtres récents de membres de cette communauté. Les dirigeants des communautés arabe et kurde locales se sont déclarés opposés à la création d'une telle force. Les discussions se poursuivent pour tenter de résoudre ce problème.

B. Événements régionaux concernant l'Iraq

15. Au cours de la période considérée, les négociations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït sont restées ajournées, en particulier en raison des divergences concernant la proposition du Koweït de construire le port Moubarak sur l'île de Boubiyan. Les deux parties n'ont toujours pas convenu de la date de la deuxième réunion du Comité ministériel conjoint afin d'examiner la suite donnée aux questions évoquées lors de leur première rencontre qui s'est tenue les 28 et 29 mars au Koweït.

16. Les 14 et 15 août, une délégation du Gouvernement iraquien s'est rendue au Koweït afin de discuter de la construction du port Moubarak. À la suite de cette visite, la délégation a présenté son rapport au Conseil des ministres iraquien qui n'a toujours pas adopté de position définitive sur la question. Entretemps, plusieurs parlementaires irakiens ont, dans des déclarations publiées séparément, exigé du Gouvernement qu'il demande au Koweït d'arrêter le projet, alléguant qu'il porterait atteinte aux intérêts de l'Iraq sur le plan économique et celui de la navigation.

17. Plusieurs obligations de l'Iraq au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant le Koweït demeurent en suspens. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives au projet d'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et de l'indemnisation des particuliers irakiens en application de la résolution 899 (1994) du Conseil. Au cours de la période examinée, mon Représentant spécial pour l'Iraq, Martin Kobler, a tenu des consultations avec des responsables des Gouvernements iraquien et koweïtien en vue de faire avancer la situation sur tous ces fronts. En outre, mon Coordonnateur de haut niveau chargé de suivre la façon dont l'Iraq s'acquittait de ses obligations concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou de leurs dépouilles mortelles, ainsi que la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives saisies par l'Iraq, Gennady Tarasov, poursuit ses efforts pour s'acquitter de son mandat.

18. Le 12 septembre, le Premier Ministre jordanien, Marouf Bakhit, s'est rendu en visite dans la région du Kurdistan et a officiellement inauguré le consulat jordanien à Erbil.

19. Du 30 septembre au 2 octobre, le Président du Parlement, Usama al-Nujaifi, a séjourné à Téhéran où il s'est entretenu avec des responsables iraniens, notamment le Président Mahmoud Ahmadinejad et son homologue iranien, Ali Larijani, afin de discuter de la coopération bilatérale et de procéder à un échange de vues sur l'évolution de la situation dans la région.

20. Le 19 octobre, des terroristes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), opérant à partir du territoire iraquien, ont lancé une attaque dans la province de Hakkari, dans le sud-est de la Turquie, qui a causé la mort de 24 soldats turcs. La Turquie a riposté en lançant des attaques terrestres et aériennes contre des cibles du PKK dans le nord de l'Iraq. À la suite de l'incident, le Président du Gouvernement régional du Kurdistan s'est entretenu avec le Président turc, Abdullah Gül, et avec le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan. Il a exprimé ses condoléances aux familles des victimes et a condamné les attaques du PKK. Le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshar Zebari, a également examiné la situation avec le Ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu.

21. Les 30 et 31 octobre, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Aliakbar Salehi, s'est rendu à Bagdad pour s'entretenir avec les responsables irakiens de nouveaux moyens de renforcer les relations bilatérales dans les domaines du commerce, de l'économie et de la sécurité des frontières entre les deux pays. L'accent a été mis sur l'importance de la stabilité et de la sécurité de l'Iraq pour la région.

22. Le 14 novembre, dans le cadre des délibérations de la Ligue des États arabes portant sur la République arabe syrienne, le Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, a évoqué la nécessité de mettre immédiatement fin à la tuerie, à la violence et aux affrontements armés dans les villes syriennes et d'entamer un véritable dialogue national entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition sous l'égide de la Ligue. L'Iraq s'est abstenu de participer à un vote visant à suspendre la République arabe syrienne de la Ligue.

C. Événements internationaux

23. En septembre, le Président Talabani a dirigé la délégation iraquienne à l'Assemblée générale, devant laquelle il a pris la parole le 24 septembre. Il a déclaré que l'Iraq s'efforçait de créer un État démocratique, fondé sur la paix et l'état de droit, dans lequel les communautés vivent dans l'harmonie, quelle que soit leur appartenance religieuse, ethnique ou politique. Il a ajouté que les forces de sécurité irakiennes avaient démontré qu'elles étaient capables d'assurer la sécurité et de lutter contre le terrorisme lorsque les forces des États-Unis en Iraq retireraient leurs troupes à la fin de l'année. Le Président Talabani a en outre encouragé la communauté internationale à investir en Iraq dans les domaines du pétrole, du gaz naturel et des infrastructures.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

A. Activités politiques

24. Le 8 octobre, mon Représentant spécial pour l'Iraq, M. Kobler, a pris ses fonctions à Bagdad. Dès son arrivée, il a engagé des consultations avec des hauts fonctionnaires et des dirigeants irakiens sur la question de la mise en œuvre du mandat de la MANUI. Il a rencontré le Président Talabani, le Premier Ministre Al-Maliki, le Président du Parlement Al-Nujaifi, les vice-premiers ministres, le Ministre des affaires étrangères Zebari, et d'autres ministres et chefs de blocs

politiques. Les dirigeants et les hauts fonctionnaires irakiens ont réaffirmé leur appui à la MANUI et à l'action de mon Représentant spécial.

25. Les 22 et 23 octobre, mon Représentant spécial s'est rendu à Arbil où il a rencontré des responsables de la région. Au cours de sa visite, il a eu des entretiens avec le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, Masaoud Barzani, le Premier Ministre Barham Saleh, le Ministre de l'intérieur Kerim Sinjari et d'autres hauts fonctionnaires, qui lui ont rendu compte des discussions tenues récemment entre les hauts fonctionnaires du Gouvernement régional du Kurdistan et le Gouvernement fédéral, notamment des questions en suspens concernant l'Accord d'Arbil.

26. Au cours de ses consultations avec des interlocuteurs clefs, mon Représentant spécial a examiné la possibilité de réactiver le mécanisme de consultation permanent, qui réunit les acteurs clefs, notamment les représentants du Gouvernement irakien, du Gouvernement régional du Kurdistan et de la formation Iraquiya, pour discuter de questions d'intérêt commun. Dans le passé, les discussions avaient porté sur la tenue d'élections au conseil provincial à Kirkouk, le partage du pouvoir à Nineva, le recensement et l'avenir du mécanisme de sécurité combiné.

27. Les 29 et 30 octobre, mon Représentant spécial s'est rendu à Kirkouk où il a rencontré des responsables locaux. Il s'est entretenu avec le Gouverneur Najmeldin Karim, le Gouverneur adjoint Rakan al-Juburi et le Président du Conseil provincial Hasan Turan. Ces responsables l'ont informé de l'évolution de la situation à Kirkouk et lui ont exposé les principales questions restant à résoudre et défis à relever, y compris les perspectives de la tenue d'élections au conseil provincial. Mon Représentant spécial a également rencontré des représentants de la communauté chrétienne pour discuter des difficultés auxquelles elle se heurte dans la province. Le 31 octobre, il s'est rendu dans le gouvernorat de Bassorah où il a rencontré des responsables locaux, dont le Gouverneur et le Président du Conseil provincial.

28. Au cours de la période considérée, le bureau de liaison de la MANUI à Téhéran a continué à chercher les domaines dans lesquels une coopération pourrait être possible entre l'Iraq et la République islamique d'Iran, en mettant l'accent en particulier sur le rôle de facilitation que pourraient jouer les équipes de pays des Nations Unies dans les deux pays pour faire face à des problèmes tels que les tempêtes de sable, la gestion des marais, les questions relatives aux ressources en eau transfrontalières, et la coopération en matière de déminage le long de la frontière et de contrôle des drogues.

29. Le 26 septembre, en collaboration avec le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MANUI a organisé une table ronde sur le cadre législatif pour la protection des droits des communautés et composantes ethniques et religieuses en Iraq. Cette initiative s'inscrit dans la ligne des efforts menés dans le passé par la Mission pour permettre à un groupe varié de participants de discuter de l'élaboration d'un cadre législatif attendu depuis longtemps sur la protection des droits des minorités, comme prévu à l'article 125 de la Constitution.

30. À Kirkouk et dans d'autres territoires intérieurs contestés de l'Iraq, la MANUI a continué à faciliter l'adoption de mesures de confiance. Au cours de la période considérée, le Comité chargé de la question des personnes détenues et des personnes

disparues du Conseil provincial de Kirkouk, qui comprend des membres des communautés arabe, turkmène et kurde, a repris ses travaux. En août, il a rencontré des représentants des forces de sécurité kurdes, avec qui il a discuté de la question des détenus. Le Comité a décidé de concentrer ses efforts sur la révision de la liste de détenus et de personnes disparues et de la présenter à la partie kurde. La Mission a facilité les contacts entre les parties au cours de ce processus.

B. Activités d'assistance électorale

31. Le 28 juillet, le Conseil des représentants a rejeté, par 94 voix pour et 245 contre, une motion de censure du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, contre lequel des allégations faisant état d'irrégularités financières et administratives avaient été portées. Le 14 août, la Cour suprême fédérale a déclaré que la destitution antérieure d'un commissaire par le Conseil des représentants était illégale et a ordonné la réintégration de l'intéressé.

32. Le 7 août, mon ancien Représentant spécial, Ad Melkert, a encouragé le Président du Conseil des représentants à engager le processus de nomination de nouveaux commissaires au Conseil des commissaires de la Haute Commission avant l'expiration du mandat du Conseil actuel, en avril 2012. Le 6 octobre, le Conseil des représentants a créé un comité de nomination parlementaire et la MANUI a été invitée à assister à ses travaux en qualité d'observateur.

33. Au cours de consultations avec les chefs de tous les blocs politiques du Parlement et les membres du comité de nomination, la MANUI s'est déclarée prête à appuyer le processus, en soulignant toutefois la nécessité de veiller à ce qu'il soit crédible et transparent. La Mission a également encouragé l'actuel Conseil des commissaires à préparer le terrain pour assurer une transition sans heurt, notamment en rédigeant son rapport final au Conseil des représentants, en procédant à l'archivage des documents et en dressant un inventaire détaillé de ses avoirs.

34. La MANUI continue à fournir un appui à la Haute Commission électorale indépendante afin qu'elle soit prête pour les événements électoraux à venir. Les élections aux conseils de gouvernorat dans les trois gouvernorats du Kurdistan ont été reportées indéfiniment en septembre 2011, en raison des retards enregistrés dans l'amendement des lois électorales applicables et dans la publication du budget électoral. Le 1^{er} novembre, le Gouvernement régional du Kurdistan a adopté des amendements à sa loi électorale concernant le conseil provincial conformément auxquels la date des élections sera annoncée à l'issue de consultations avec la Commission. À cet égard, la Commission a établi qu'il faudra un délai de 180 jours après l'adoption du cadre juridique et le transfert du budget opérationnel. À ce jour, 10 % seulement du budget opérationnel, dont le montant est estimé à 30 millions de dollars, a été mis à la disposition de la Commission.

35. Au cours de la période considérée, l'équipe électorale intégrée des Nations Unies, comprenant la MANUI, le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a continué à fournir une assistance au renforcement des capacités de la Commission, notamment en ce qui concerne la formation de personnel électoral à la gestion avancée des projets, la logistique électorale et les achats, la mise au point de logiciels, l'établissement de documents d'information et l'accès aux politiques en matière d'information.

C. Préparation technique du recensement

36. La tenue d'un recensement national en Iraq a été reportée, en grande partie parce qu'il faut d'abord régler des questions politiques connexes. Les tentatives faites par le Gouvernement iraquien pour régler ces désaccords avec l'aide de trois comités créés au niveau des gouvernorats dans les territoires contestés n'ont pas encore abouti à un consensus en raison des divergences concernant la juridiction, la question de l'inclusion de l'ethnicité dans le questionnaire et les critères à retenir pour la collecte des données.

37. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a poursuivi son programme de renforcement des capacités à l'appui des préparatifs menés par l'Iraq en vue du recensement national. Un conseil consultatif technique international, dont la présidence est assurée conjointement par le Ministre de la planification et le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a approuvé les préparatifs, plans et outils du recensement. Le Gouvernement iraquien a alloué un montant de 150 millions de dollars au titre du recensement. Le FNUAP a reçu un montant de 7 millions de dollars, dont 5,5 millions ont été dépensés, pour fournir un appui au recensement au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq.

D. Aide au développement et assistance humanitaire

38. En partenariat avec le Gouvernement iraquien, l'équipe de pays des Nations Unies continue de mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2011-2014. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan au sujet du financement conjoint des programmes et activités des Nations Unies prévus dans le budget de 2012. Pour la première fois, le Gouvernement a commencé à allouer des fonds d'un montant de 250 millions de dollars provenant du budget fédéral au titre de la participation aux coûts des projets qui seront dépensés en partenariat avec la communauté internationale, y compris pour des projets d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui travaillent en Iraq.

39. L'équipe de pays des Nations Unies continue à appuyer les efforts menés par le Gouvernement pour évaluer les progrès accomplis par le pays vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a notamment fourni un appui au renforcement des capacités du Gouvernement pour mener l'enquête sur le réseau de partage du savoir en Iraq, qui permettra de faire le point pour la première fois depuis 2007 sur plusieurs indicateurs de ces progrès et d'autres données essentielles concernant l'accès aux services essentiels, la population active, la sécurité alimentaire et la gouvernance.

40. Dans le cadre du programme interorganisations de modernisation du secteur public en Iraq, dirigé par le PNUD, des modèles de prestation de services ont été établis et des études de coût ont été réalisées pour un certain nombre de secteurs publics, notamment la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Ces activités appuient la modernisation des procédures administratives et des systèmes de gestion et s'inscrivent dans le contexte de la vision du Gouvernement et de la feuille de route pour la réforme du secteur public en Iraq qui doivent être définies au cours des prochains mois. Le programme de gestion des finances publiques dirigé par le PNUD continue à aider le

Gouvernement régional du Kurdistan à renforcer ses capacités en matière d'exécution de son budget.

41. Le 24 octobre, dans un discours prononcé en présence du juge Ala'a Saadi, Président par intérim de la Commission iraquienne sur l'intégrité, le Premier Ministre Al-Maliki a réaffirmé la volonté de son gouvernement de lutter contre la corruption et d'appuyer les travaux de la Commission dans ce domaine.

42. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue d'apporter un appui à la réforme du secteur agricole de l'Iraq, notamment aux trois gouvernorats pour la planification et l'exécution du budget, ainsi qu'une assistance technique aux agriculteurs, grâce à la mise en place d'un centre d'information agricole, projet qui pourrait être reproduit dans d'autres gouvernorats.

43. En octobre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a conclu avec le Ministère du commerce un accord sur la présentation d'un budget destiné à fournir des rations alimentaires à 10 millions d'Iraqiens et à renforcer les capacités du système de distribution publique en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le PAM fournit également une assistance alimentaire à 550 000 écoliers dans des régions vulnérables du pays et renforce la capacité du Ministère de l'éducation à mettre en place un projet national d'alimentation dans les écoles primaires pour améliorer les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire et la qualité de l'apprentissage à ce niveau.

44. Dans le domaine de la santé, l'ONU a fourni un appui crucial au Ministère de la santé pour acheter des vaccins et des fournitures médicales de qualité, d'une valeur de 1 milliard de dollars par an. Cette initiative, dirigée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), permettra d'approvisionner le système de santé iraquien en médicaments et fournitures médicales, ce qui contribuera notablement à améliorer la qualité des services de santé dont bénéficient 15 millions d'enfants en Iraq. Avec l'appui de l'ONU, le Ministère de la santé et d'autres ministères ont mené à bien la rédaction de la première stratégie nationale en matière de nutrition qui a pour but de garantir une bonne nutrition à tous les enfants en Iraq.

45. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) fournit un appui au Ministère de la santé, de même qu'au Ministère de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'initiative « Des ressources humaines pour la santé ». Face au problème posé par la pénurie de personnel infirmier et de sages-femmes, l'OMS a organisé les 25 et 26 septembre et du 3 au 5 octobre une réunion consultative nationale chargée de réexaminer le projet de stratégie nationale dans le domaine des soins infirmiers et obstétricaux.

46. Dans le cadre d'une initiative visant à réduire l'incidence des infections dans les hôpitaux, l'OMS a fourni le 12 octobre au Ministère de la santé des vêtements protecteurs aseptiques pour les patients et les médecins dans les plus grands hôpitaux du pays. En octobre également, l'OMS a pu obtenir environ un million de dollars du Ministère de la santé pour des médicaments de deuxième ligne pour les tuberculeux à résistance multidrogues.

47. Le 22 septembre, le Gouvernement et l'UNICEF ont lancé la première enquête sur l'état de l'environnement en Iraq depuis 2005. Cette enquête, qui montre que les populations rurales ont nettement moins accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement que les populations urbaines, a été publiée dans le cadre d'un partenariat élargi entre l'UNICEF, le Gouvernement et l'Union européenne

pour renforcer les capacités de l'Iraq dans les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

48. Pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la MANUI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ayant un mandat dans ce domaine tiendront des réunions préparatoires du 24 au 27 novembre, avec la participation du Ministère d'État à la condition féminine, du Parlement, des conseils provinciaux, du Haut-Commissariat iraquien pour les femmes, des organisations de la société civile et de groupes de jeunes. Ces réunions déboucheront sur la tenue, le 27 novembre, d'une table ronde à l'occasion de la Journée mondiale portes ouvertes pour les femmes et la paix, quand les progrès réalisés et les problèmes à résoudre seront présentés et qu'un accord sera conclu sur la voie à suivre.

49. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies aident le Gouvernement iraquien à mettre au point une stratégie globale de lutte contre la violence sexiste. Le FNUAP, l'OMS, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme mettent en œuvre un projet conjoint visant à appuyer le renforcement des droits de la femme en Iraq grâce à l'élaboration d'un cadre politique national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui comprendra des mécanismes spécifiques de surveillance.

50. Le 26 août, suite à la conférence nationale sur la revitalisation des marais en Iraq tenue à Bassorah les 6 et 7 juin, l'équipe de travail intégrée des Nations Unies sur les ressources en eau a publié un rapport sur l'importance du défi que la gestion du changement dans les marais pose à l'Iraq. Ce rapport met l'accent sur le fait que la réhabilitation des marais constitue un objectif prioritaire dans le domaine de l'environnement et du développement et préconise la définition d'une vision nationale pour la gestion et la gouvernance de ces zones dans le contexte de la gestion intégrée des ressources en eau.

51. La MANUI et les organismes humanitaires continuent d'appuyer les mesures prises par l'Iraq à la suite de catastrophes naturelles ou dues à l'homme. Depuis juillet, des frappes aériennes turques et les bombardements iraniens répétés contre des terroristes soupçonnés du PKK et du Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK) le long des zones frontalières du nord, dans la région du Kurdistan de l'Iraq, auraient affecté les communautés locales, et entraîné des déplacements de civils. Environ 800 familles ont été déplacées, dont 175 familles ont été placées dans trois camps temporaires. Les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales et des organisations humanitaires nationales ont aidé les autorités locales dans les trois gouvernorats de la région du Kurdistan à fournir des vivres, des produits non alimentaires et des abris aux populations affectées.

52. En étroite coordination avec le Gouvernement et en coopération avec les organisations non gouvernementales, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fournit un appui aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Du 1^{er} janvier au 31 août, 26 590 familles de déplacés et de réfugiés ont regagné leur lieu d'origine, ou se sont réinstallées dans d'autres régions en Iraq. Toutefois, en dépit de retours soutenus, il reste encore environ 1,2 million d'Iraqiens déplacés. Le HCR et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) continuent à aider le Gouvernement à trouver une solution

durable au problème des déplacements grâce à la planification urbaine et à l'allocation de terres. La nomination récente d'un coordonnateur du Haut Comité national pour les affaires de déplacement représente un progrès important et devrait permettre au Gouvernement iraquien d'améliorer sa stratégie visant à faire face aux déplacements dans le pays et à y mettre fin. En août, quelque 5 840 familles déplacées et 2 330 familles de réfugiés ont été enregistrées auprès du Gouvernement comme rapatriés permanents dans leur lieu de retour. De nombreux obstacles ont néanmoins empêché des milliers d'autres personnes déplacées de se faire enregistrer, ce qui limite leur accès aux services et à des indemnités et restreint l'exercice de leurs droits.

53. La République arabe syrienne continue d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés irakiens, dont 112 331 ont été enregistrés par le HCR. Ma Représentante spéciale adjointe, Christine McNab, qui est également Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire, suit la situation pour s'assurer que l'ONU est prête à faire face à tous mouvements de population à travers la frontière syrienne. Son action s'inscrit dans le cadre des travaux menés par l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, le HCR jouant le rôle d'organisme chef de file, en coopération avec des homologues de la région.

E. Activités relatives aux droits de l'homme

54. Le 8 août 2011, la MANUI et le Haut-Commissariat ont publié leur rapport sur la situation des droits de l'homme en Iraq. Dans ce rapport, diverses questions relatives aux droits de l'homme sont examinées, notamment les répercussions de la violence persistante visant les civils, les conditions de détention, l'état de droit et la protection des droits de groupes spécifiques. Le rapport portait également sur l'état des droits politiques dans le pays, y compris les libertés de réunion et d'expression. Bien que des progrès aient été enregistrés dans certains domaines, il reste de nombreuses difficultés à surmonter et la situation générale des droits de l'homme dans le pays demeure fragile.

55. Durant la période considérée, les attaques ciblées contre des civils, des hauts fonctionnaires et des membres du personnel de sécurité se sont poursuivies. Selon certaines estimations, plus d'une dizaine de personnes, en moyenne, sont tuées ou blessées chaque jour. Le 15 juillet, deux attentats à la voiture piégée auraient fait au moins huit morts et au moins 35 blessés à Karbala. Le 25 septembre, des attaques dirigées contre des bâtiments publics dans le gouvernorat de Karbala ont causé la mort de dizaines de civils et fait de nombreux blessés.

56. Des attaques continuent d'être commises contre des civils pour des motifs d'appartenance ethnique ou religieuse. Le 16 juillet, une bombe à Hindiya aurait fait six morts et 31 blessés parmi les pèlerins chiites. Le 2 août, une voiture piégée a explosé devant une école catholique à Kirkouk, blessant un prêtre et 19 autres personnes. Deux autres voitures piégées ont été trouvées devant une église évangélique presbytérienne et une église assyrienne. Le 12 septembre, des hommes armés non identifiés ont arrêté un car de pèlerins chiites dans le gouvernorat d'Anbar et ont tué les 22 hommes à bord. Des meurtres de membres de minorités ethniques ou religieuses auraient été commis à Nineva, Kirkouk et Bagdad.

57. Les enfants sont aussi victimes de la violence. Le 25 juillet, dans le gouvernorat de Kirkouk, une voiture piégée a tué sept personnes, dont deux enfants

âgés de 10 et 11 ans, et a blessé sept autres enfants. Le 30 juillet, dans le gouvernorat de Salahaddin, trois enfants ont été tués dans un échange de tirs entre les forces de sécurité irakiennes et les insurgés. Le 15 août, une voiture piégée a fait plus de 60 morts, dont 16 enfants, dans un marché à Kout. Des enfants auraient été enlevés par des groupes armés non identifiés pour divers motifs, politiques, criminels et sectaires.

58. On a enregistré une augmentation sensible du nombre d'assassinats de hauts fonctionnaires, d'administrateurs et de membres du personnel de sécurité. Le 30 septembre, par exemple, les directeurs généraux des Ministères de la santé, des finances et de l'intérieur ont été ciblés. Le Directeur du Ministère des finances a survécu, tandis que les deux autres ont perdu la vie.

59. La MANUI a continué de surveiller les conditions dans les centres de détention en Iraq, qui sont caractérisés par la surpopulation carcérale, la mauvaise hygiène, le manque de programmes de réinsertion pour les détenus et des garanties de sécurité insuffisantes. Le 19 septembre, le Ministère de la justice a fait savoir qu'un incendie, qui s'était déclaré dans une prison de Baladiyat dans l'est de Bagdad, avait fait neuf morts parmi les détenus et en avait blessé 14. Il ressort d'une visite de surveillance à la prison centrale de Hilla, dans le gouvernorat de Babel, que celle-ci comptait 1 300 détenus, bien au-delà de sa capacité autorisée de 300 prisonniers. Le 2 août, une délégation du Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants, chargée d'enquêter sur des violations présumées des droits de l'homme, s'est vu refuser l'accès de cette prison au motif que le Comité n'avait pas obtenu d'autorisation préalable du Ministère de la justice. Le 6 août, une émeute a éclaté à la prison, au cours de laquelle 8 prisonniers, au moins, se sont échappés et au moins 3 policiers et 3 détenus ont été tués, et 8 détenus blessés. Des informations persistantes font état d'enfants détenus avec des adultes dans certains centres de détention d'enfants détenus pour leur implication présumée dans des groupes d'insurgés armés, en particulier dans les environs de Mossoul.

60. Le 22 août, 40 condamnations à mort auraient été confirmées, la plupart à l'encontre de prisonniers coupables d'infractions terroristes. Depuis 2004, l'Iraq a condamné à mort plus de 1 180 personnes et en a exécuté plus de 260. À l'heure actuelle, plus de 800 personnes attendent la confirmation de leur condamnation à mort par la Cour de cassation ou ont vu leur condamnation confirmée par le Conseil de la présidence et attendent leur exécution.

61. Le 15 juillet, le Ministre de la justice, Hassan al-Shummari, a annoncé que le camp Cropper, ainsi que 196 détenus, avait été remis au Ministère de la justice par les forces des États-Unis en Iraq, et renommé prison de Kerkh.

62. La violence familiale et les autres formes de violence dont sont victimes les femmes demeurent une source de préoccupation, d'autant que de nombreux meurtres auraient été commis au nom de l'honneur dans diverses régions du pays. L'adoption, en septembre, par le Gouvernement régional du Kurdistan de la loi sur la protection de la famille, qui stipule que les auteurs de crimes d'honneur devront répondre de leurs actes et qui vise à protéger les victimes de la région, représente une avancée dans la lutte contre la violence envers les femmes.

63. La MANUI, en partenariat avec le PNUD, a continué de fournir un appui technique en vue de la création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme tant attendue. Le Comité d'experts nommé par le Conseil des représentants

aux fins de choisir les commissaires a fait une première sélection. La MANUI et le PNUD ont organisé à l'intention du Comité un atelier, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) du 7 au 9 septembre, au cours duquel des représentants de plusieurs commissions des droits de l'homme, y compris celles d'Afrique du Sud et de Malaisie, ont discuté du processus de sélection des commissaires en conformité avec les normes et pratiques internationalement acceptées.

64. Une conférence de consultation nationale a été organisée en juin 2011 par la MANUI et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Le Gouvernement iraquien met la dernière main à un projet de plan d'action national relatif aux droits de l'homme, grâce auquel il entend appliquer les recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel de l'Iraq, qui a eu lieu en février 2010. Dans la région du Kurdistan, la MANUI a fourni un appui et une assistance technique pour une conférence de consultation régionale, tenue les 24 et 25 juillet, à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement et de la société civile et qui avait pour objectif d'établir un plan d'action régional relatif aux droits de l'homme.

65. Pendant la période à l'examen, plusieurs manifestations pacifiques se sont déroulées dans l'ensemble du pays. La MANUI a reçu des plaintes pour violence et intimidation de la part des forces de sécurité à l'encontre de journalistes et de militants, y compris pour des cas impliquant des forces de sécurité en civil et des ambulances destinées au transport des personnes arrêtées. Des informations ont fait état, par exemple, de l'enlèvement, lors d'une manifestation sur la place Tahrir à Bagdad le 22 juillet, d'un journaliste photographe par des membres des forces de sécurité en civil. Celui-ci dit avoir été emmené sur un site proche du fleuve, soumis à un simulacre d'exécution, puis conduit à un autre endroit pour y subir d'autres sévices. Un journaliste éminent, Hadi Mehdi, a été retrouvé mort à Bagdad, le 8 septembre, à la veille de manifestations qu'il avait aidé à organiser.

66. Pendant la période considérée, le Gouvernement iraquien a réitéré son engagement à fermer le camp Ashraf le 31 décembre 2011 au plus tard. La MANUI a demandé au Gouvernement de respecter ses obligations au titre du droit international relatif aux droits de l'homme, et en particulier de protéger les résidents du camp contre l'emploi de la force, la déportation forcée, l'expulsion ou le rapatriement forcé, qui sont contraires au principe de non-refoulement. En outre, l'ONU continue de demander que les besoins des résidents du camp soient satisfaits. À cet égard, au cours de l'année écoulée, une équipe conduite par la MANUI et comprenant des représentants du HCR et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, effectue des visites hebdomadaires dans le camp pour surveiller la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire.

67. La MANUI et le HCR œuvrent de concert pour trouver une solution pacifique et durable conforme à la souveraineté de l'Iraq et au droit international. Dans cette perspective, l'ONU a demandé au Gouvernement iraquien d'accorder au HCR le temps et l'espace neutres nécessaires pour procéder aux entretiens avec les résidents du camp et pour les enregistrer individuellement – étape indispensable sur la voie de leur réinstallation. Mon Représentant spécial s'est entretenu, à cet égard, avec le Conseiller national iraquien pour la sécurité, Faleh al-Fayad. Les 15 et 17 novembre, un groupe de travail composé de représentants de l'ONU et du Gouvernement iraquien s'est réuni à Bagdad pour élaborer un plan opérationnel pour interroger et enregistrer les résidents. L'approbation du Gouvernement iraquien

est essentielle pour faire progresser cette opération. L'appui des dirigeants du camp Ashraf aux efforts déployés par l'ONU dans ce sens est également nécessaire.

68. Il importe que des pays tiers fassent savoir qu'ils sont désireux d'accueillir les résidents du camp pour leur réinstallation. J'ai personnellement, ainsi que l'ont fait mon Représentant spécial et d'autres hauts responsables de l'ONU, engagé les États Membres à agir dans ce sens. En outre, mon Représentant spécial et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, ont rencontré Jean De Ruyt, conseiller pour le camp Ashraf auprès de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Par ailleurs, la MANUI aide le personnel consulaire de plusieurs ambassades à se rendre dans le camp pour vérifier la validité des documents dont se réclament un petit nombre de résidents pour prouver leur appartenance à des pays tiers.

F. Questions de sécurité et questions opérationnelles et logistiques

69. Pendant la période à l'examen, on a enregistré une baisse générale du nombre d'incidents liés à la sécurité dans le pays, en raison, d'une part, de la diminution du nombre des attaques menées contre des installations et des convois des forces des États-Unis en Iraq et, d'autre part, de la faiblesse des capacités d'information des forces de sécurité du gouvernement hôte. Au fur et à mesure que les forces des États-Unis se retirent comme prévu, les forces de sécurité irakiennes sont déployées dans l'ensemble du pays en vue de contrôler les positions auparavant occupées par les forces des États-Unis. Dotées de peu de moyens aériens et terrestres, les forces de sécurité irakiennes éprouvent cependant beaucoup de difficultés à assurer la sécurité dans l'ensemble du pays. Il se produit chaque mois 500 à 700 incidents et des groupes d'opposition armés prennent de plus en plus pour cibles les forces de sécurité irakiennes et les fonctionnaires.

70. Les groupes d'opposition armés maintiennent leur capacité de lancer des attaques coordonnées et complexes. Le 15 août, pendant le mois sacré du Ramadan, une série d'attentats à l'explosif a fait des douzaines de morts et un grand nombre de blessés dans tout le pays. Trente-sept attaques, qui auraient été coordonnées, ont eu lieu dans plus d'une douzaine de villes, dont des attentats à la voiture piégée, des engins explosifs improvisés et des attentats-suicides. Les auteurs s'en sont pris délibérément aux forces de sécurité et aux lieux de rassemblement de civils, notamment les lieux de culte.

71. Étant donné le retrait progressif de l'appui des forces des États-Unis aux unités de sécurité statiques et mobiles depuis juillet, l'ONU opère en Iraq dans un environnement différent sur le plan de la sécurité, en renforçant son autonomie et en faisant de plus en plus appel au pays hôte pour l'appui à la sécurité. La MANUI a poursuivi le renforcement de ses capacités d'appui logistique pour garantir son autonomie.

72. La MANUI et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) mènent actuellement des opérations aériennes intégrées en Iraq. Cependant, le financement des opérations aériennes de UNHAS en Iraq n'est assuré que jusqu'en mai 2012, ce qui signifie que la poursuite des services dépendra de la disponibilité de nouvelles ressources.

73. Des mesures ont été prises, par souci de synergie et d'efficacité, pour installer les bureaux de la MANUI et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) au Koweït dans les mêmes locaux. D'après les recommandations d'une équipe d'experts du Siège, le processus d'intégration des dispositifs d'appui actuels pour les deux missions a commencé, notamment dans les domaines des finances, des ressources humaines, de l'informatique et de la télématique et de la formation, qui offraient des possibilités d'intégration, de simplification et de réinstallation.

74. Pendant la période considérée, la MANUI a créé un Groupe de conseillers pour les questions de police. Un Conseiller principal pour les questions de police a été recruté pour coordonner le Groupe, qui comprend quatre conseillers détachés par des États Membres. Les conseillers sont en poste dans les centres créés en Iraq, notamment à Bagdad et Arbil. En octobre, les conseillers ont mis en place des moyens de liaison avec les forces de police irakiennes et le Ministère de l'intérieur, ce qui leur a permis d'améliorer les informations destinées à la MANUI et de renforcer les fonctions consultatives concernant les questions de sécurité et de police.

IV. Observations

75. Le retrait d'Iraq des forces militaires des États-Unis, prévu d'ici à la fin de l'année, marque un tournant historique, ainsi qu'une autre importante étape des progrès réalisés par l'Iraq. Le peuple irakien devrait être fier de ce qu'il a pu réaliser au cours des huit dernières années pour asseoir sa jeune démocratie. Au rang des réalisations, on peut citer l'élaboration d'une constitution et la tenue de deux élections nationales et provinciales. Sans sous-estimer les défis qui restent à relever, je suis convaincu qu'avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale, l'Iraq donnera la pleine mesure de ses capacités. L'Organisation continuera d'aider l'Iraq, au titre du mandat de la MANUI, dans les domaines de la facilitation politique, de l'assistance électorale, des droits de l'homme ainsi que de la reconstruction et du développement.

76. Depuis mon dernier rapport, les dirigeants politiques irakiens ont poursuivi les discussions sur la mise en œuvre des accords de partage du pouvoir conclus à Arbil il y a plus d'un an, qui ont conduit à la formation de l'actuel gouvernement. Si des efforts considérables ont été déployés à l'époque pour former un gouvernement de collaboration nationale, certaines questions ne sont toujours pas réglées, en particulier celle de savoir qui devrait diriger les trois principaux ministères liés à la sécurité. J'engage les dirigeants politiques irakiens à redoubler d'efforts pour parvenir à s'entendre sur la mise en œuvre des accords qu'ils ont conclus afin que le pays puisse aller de l'avant et se concentrer sur d'autres problèmes pressants.

77. La décision prise par le Conseil provincial de Salahaddin d'engager la procédure en vue de déclarer cette province région autonome, suivie par des appels semblables lancés dans plusieurs autres gouvernorats, ainsi que l'incident du drapeau hissé à Khanaqin attestent la nécessité pour le Gouvernement irakien, le Gouvernement régional du Kurdistan et les conseils provinciaux de mieux s'entendre et de coopérer davantage. Toutes les parties concernées ont intérêt à œuvrer de concert pour faire fonctionner le modèle fédéral irakien consacré dans la Constitution. Je demande instamment au Gouvernement irakien et au

Gouvernement régional du Kurdistan de s'attacher davantage à résoudre les questions en suspens entre eux, en particulier en ce qui concerne la future loi sur le pétrole et le gaz et les territoires contestés.

78. Dans ce contexte, la MANUI poursuivra ses efforts pour promouvoir le dialogue politique, principalement par l'intermédiaire du mécanisme consultatif permanent. La Mission entend redoubler d'efforts pour aider les dirigeants irakiens à trouver des moyens concrets de coopérer et de résoudre les problèmes de longue date qui se posent dans les territoires internes contestés, y compris le statut de Kirkouk. À cet égard, j'ai trouvé encourageant le fait que toutes les communautés de Kirkouk aient indiqué qu'elles souhaitaient que les élections au conseil provincial, qui ne se sont pas tenues depuis 2009, aient lieu dès que possible. La Mission poursuit ses efforts pour accompagner les discussions devant permettre de parvenir à un accord sur la marche à suivre à cet égard.

79. Face au retrait prévu des forces militaires des États-Unis, j'engage le Gouvernement irakien et le Gouvernement régional du Kurdistan à définir l'avenir du mécanisme de sécurité combiné dans les territoires internes contestés. La création de ce mécanisme a été une importante mesure de confiance qui a contribué à renforcer la stabilité dans le nord de l'Iraq. La MANUI est disposée à aider tout mécanisme futur convenu, à la demande des parties concernées.

80. Je me félicite du lancement dans les délais du processus visant à nommer un nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante d'Iraq en vue d'assurer une transition sans heurts lorsque le mandat de l'actuel conseil expirera en mai 2012. Tout en encourageant vivement la transparence dans la procédure de sélection des nouveaux commissaires, je réaffirme que l'ONU est disposée à fournir des conseils techniques et un appui sur demande. Je réaffirme également l'engagement de l'ONU à continuer d'apporter son appui et une assistance en matière de renforcement des capacités à la Commission afin de lui permettre de continuer à organiser des élections en Iraq.

81. Alors que l'on s'attache à régler les problèmes politiques du pays, il ne faudrait pas oublier que le peuple irakien attend également de ses élus qu'ils répondent à ses besoins socioéconomiques. Comme le montrent les événements dans les autres pays du monde arabe, les citoyens irakiens attendent une amélioration de la fourniture des services essentiels, la création d'emplois et plus de transparence. De concert avec les autres organismes des Nations Unies présents en Iraq, la MANUI continuera d'aider le Gouvernement irakien à satisfaire ces besoins.

82. Je me félicite de ce que le Gouvernement ait commencé à allouer des crédits de son budget fédéral aux projets de développement, au titre du partage des coûts avec la communauté internationale. Dans le cadre de ce partenariat, l'équipe de pays des Nations Unies continuera de mettre en œuvre des projets fondés sur les priorités du Gouvernement conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au plan de développement national pour 2010-2014. Je me félicite également de la déclaration faite récemment par le Premier Ministre Al-Maliki, dans laquelle il a réaffirmé la détermination de son gouvernement à lutter contre la corruption et son appui à l'action menée par la Commission irakienne de l'intégrité. La réalisation de progrès dans ce domaine non seulement renforcerait la confiance du peuple irakien dans ses représentants élus mais aussi garantirait que ce problème n'entrave pas les efforts de reconstruction et de développement du pays.

83. Je demeure préoccupé par les informations faisant état de la poursuite des violations de droits de l'homme en Iraq, en particulier des actes de violence dont sont victimes les civils irakiens. Il faut donc s'attaquer aux graves problèmes qui se posent afin de garantir le respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales. Dans ce contexte, il importe au plus haut point que la Haute Commission indépendante des droits de l'homme soit enfin créée. J'invite le Gouvernement irakien, ainsi que le Gouvernement régional du Kurdistan, à achever dans les meilleurs délais l'élaboration de leurs plans nationaux et régionaux respectifs relatifs aux droits de l'homme, en y incorporant les recommandations formulées par les groupes de la société civile irakienne.

84. Je demande au Gouvernement de mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de violation des droits de l'homme, notamment sur les assassinats et intimidations de journalistes, de veiller à ce que quiconque ayant commis des violations des droits de l'homme en réponde et de faire tout son possible pour garantir la protection totale et le plein respect de l'exercice pacifique par tous les citoyens irakiens des droits que sont la liberté de réunion, la liberté d'opinion et la liberté d'information.

85. Je suis toujours préoccupé par le fait que la peine de mort continue d'être appliquée en Iraq. Je demande aux autorités d'instituer un moratoire sur le recours à la peine de mort, conformément à la résolution 62/149 de l'Assemblée générale.

86. La situation dans le camp Ashraf demeure préoccupante; il faut trouver d'urgence une solution pacifique et durable vu le peu de temps qui reste avant sa fermeture par le Gouvernement irakien, annoncée pour le 31 décembre 2011 au plus tard. Je me félicite que le Gouvernement irakien m'ait donné l'assurance qu'il n'emploierait pas la force pour fermer le camp et qu'il se conformerait aux obligations humanitaires que lui impose le droit international. L'ONU est déterminée à faire tout son possible pour contribuer à résoudre ce problème humanitaire d'une manière qui respecte pleinement la souveraineté de l'Iraq et le droit international et qui soit acceptable pour toutes les parties concernées.

87. Pour régler cette question, qui est complexe et délicate et pour laquelle l'ONU est appelée à jouer un rôle de facilitateur, il faut la coopération totale et le concours sans faille de toutes les parties. La responsabilité du bien-être et de la sécurité de tous les résidents du camp incombe au premier chef au Gouvernement irakien, qui est de ce fait un partenaire essentiel dans la recherche d'une solution pacifique. Les dirigeants des résidents du camp doivent, pour leur part, faire preuve de souplesse et d'un esprit de collaboration en vue de trouver une solution durable.

88. Dans ce contexte, je lance un appel au Gouvernement irakien afin qu'il donne au HCR le temps et l'espace neutre dont il a besoin pour organiser les entretiens avec les résidents du camp et pour les enregistrer en vue de leur réinstallation. Pour que cette opération aille de l'avant, les dirigeants du camp doivent aussi montrer leurs bonnes dispositions et permettre aux résidents de participer au processus de vérification et d'indiquer librement le lieu où ils souhaitent être réinstallés.

89. J'espère sincèrement que le groupe de travail composé de représentants du Gouvernement irakien et des Nations Unies qui a été créé à cette fin définira les éléments du plan opérationnel pour les entretiens avec les résidents du camp. J'espère également que le Gouvernement irakien sera disposé à faire preuve de

souplesse quant à la date de la fermeture du camp si la réinstallation des résidents hors d'Iraq enregistre des progrès concrets avant la fin de l'année.

90. Le succès de l'opération du HCR sera fonction du soutien sans faille de la communauté internationale et, en particulier, de la volonté de pays tiers, y compris les pays dont des ressortissants et d'autres personnes qui leur sont affiliées résident dans le camp, de recevoir les résidents du camp jugés aptes à la réinstallation. Je demande donc aux États Membres d'apporter leur appui à cet égard. Si des progrès sont réalisés rapidement, les autorités irakiennes auraient plus confiance que l'opération se poursuivra, ce qui engendrerait une dynamique positive en faveur d'un règlement.

91. Sur le plan régional, je condamne encore une fois les attentats terroristes que le PKK et le Parti pour une vie libre au Kurdistan continuent de perpétrer contre les voisins de l'Iraq, en particulier la Turquie et la République islamique d'Iran. Il est clairement inacceptable que ces groupes utilisent le territoire irakien pour lancer des attaques transfrontières. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et de ses voisins doivent être respectées. J'engage par conséquent l'Iraq et les pays touchés à poursuivre le dialogue de façon constructive afin de trouver une solution pacifique à ce problème. Je demande également à toutes les parties de garantir le respect total des principes humanitaires et de protéger les civils vivant dans les zones frontalières.

92. Presque une année s'est écoulée depuis que le Conseil de sécurité a pris la décision historique de lever la plupart des obligations imposées à l'Iraq au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, initiative qui visait à aider l'Iraq à normaliser sa situation sur la scène internationale en application de la résolution 1859 (2008) du Conseil. Je demeure déterminé à voir cet objectif se réaliser. Toutefois, cela ne sera possible que si l'Iraq s'acquitte pleinement de ses obligations en suspens à l'égard du Koweït, à savoir le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou éventuellement, de leurs dépouilles mortelles et la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, ainsi que la poursuite du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et le versement d'indemnisations aux particuliers irakiens conformément à la résolution 899 (1994) du Conseil. En outre, la réaffirmation par l'Iraq de ses frontières terrestres et maritimes en application de la résolution 833 (1993) du Conseil constituerait une importante mesure de confiance.

93. Je trouve encourageant que les dirigeants des deux pays aient indiqué qu'ils souhaitent ardemment faire des progrès concrets dans leurs relations bilatérales comme suite aux visites réciproques effectuées par des représentants de haut niveau au début de l'année. J'exhorte donc les Gouvernements irakien et koweïtien à reprendre leur dialogue bilatéral dans le cadre du Comité ministériel conjoint qui a été créé en janvier 2011 pour se pencher sur les problèmes non réglés en vue de trouver des solutions acceptables pour les deux parties.

94. Comme je l'ai indiqué dans le rapport que j'ai présenté il y a plus de deux ans au Conseil de sécurité en application de la résolution 1859 (2008), la feuille de route pour la normalisation des relations entre les deux pays est claire (voir S/2009/385). La MANUI, à travers mon Représentant spécial pour l'Iraq, mon Coordonnateur de haut niveau et moi-même, est disposée à faire tout ce qu'il faut pour accélérer ce processus, étant entendu que l'Iraq s'acquitte pleinement de ses dernières obligations au titre du Chapitre VII.

95. Dans la perspective du retrait prévu des forces des États-Unis en Iraq, je tiens à remercier le Gouvernement des États-Unis d'avoir fourni un soutien logistique et en matière de sécurité fort utile à l'ONU au fil des ans. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Gouvernement iraquien et à ses forces de sécurité d'assurer la sécurité des locaux et du personnel des Nations Unies alors que les forces des États-Unis réduisent progressivement leurs effectifs. Je remercie également le Gouvernement iraquien d'avoir attribué un autre complexe aux Nations Unies à Bagdad, ce qui a permis à la MANUI et à l'équipe de pays des Nations Unies de continuer de renforcer leur présence à Bagdad.

96. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon ancien Représentant spécial pour l'Iraq, M. Melkert, qui a contribué au cours des deux dernières années à orienter l'action menée par les organismes des Nations Unies en vue d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens. Je souhaite à mon nouveau Représentant spécial, M. Kobler, qui a pris ses fonctions en Iraq en octobre, plein succès dans l'exercice de son mandat. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude aux femmes et aux hommes qui sont au service des Nations Unies en Iraq pour leur dévouement et leur engagement constants.
